

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant nomination des membres du Conseil de l'Education et de la Formation

A.Gt 05-05-2011

M.B. 29-06-2011

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 juillet 1990 créant le Conseil de l'Education et de la Formation de la Communauté française;

Vu le décret du 12 janvier 2011, chapitre XIII, article 17 - Disposition modifiant le décret du 12 juillet 1990 créant le Conseil de l'éducation et de la formation de la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2001 fixant la composition et le fonctionnement du Conseil de l'Education et de la Formation de la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 juillet 2005 portant nomination des membres du Conseil de l'éducation et de la formation, tel que modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française du 16 septembre 2005, 10 novembre 2006, 16 février 2007, 2 mars 2007, 16 mars 2007, 13 décembre 2007 et le 5 décembre 2008;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres effectifs et suppléants de la Chambre de l'enseignement du Conseil de l'Education et de la Formation :

1° En qualité de représentants du pouvoir organisateur de l'enseignement de la Communauté française :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Manuel DONY	M. Alfred PIRAUX
Mme Jocelyne MAUDOUX	Mme Martine HENDRICKX
Mme Tania VANDEKERKHOVE	Mme Sabine KERF

2° En qualité de représentants des pouvoir organisateurs de l'enseignement officiel subventionné :

Membres effectifs	Membres suppléants
Mme Dominique CLIQUART	M. Daniel CHASSE
Mme Rosa VACCARO	Mme Reine-Marie BRAEKEN
Mme Annie ROELAND	Mme Jeannine GOEDER

3° En qualité de représentants des pouvoirs organisateurs de l'enseignement libre subventionné :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Etienne MICHEL	Mme Sophie DE KUYSSCHE
M. Godefroid CARTUYVELS	Mme Anne WILMOT
M. José SOBLET	M. Jean-François KAISIN
M. Joseph PIRSON	M. Paul MAURISSEN
M. Guy SELDERSLAGH	M. Jean-Pierre DEGIVES
Mme Françoise GUILLAUME	M. Michel BETTENS

4° En qualité de représentants de la Centrale générale des Services publics :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Bernard DE COMMER	M. Pascal CHARDOME
Mme Isabelle MICHEL	Mme Valérie DE NAYER

5° En qualité de représentants de la Confédération des syndicats chrétiens :

Membres effectifs	Membres suppléants
Mme Marie-Thérèse ANDRE	Mme Anne-Françoise VANGANSBERGT
M. Léon DETROUX	Mme Françoise WIBRIN

6° En qualité de représentants du Syndicat libre de la Fonction publique :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Georges GERARD	M. Gérard MANSIS

7° En qualité de représentants de l'Université de Liège :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Jean-Marie DUJARDIN	Mme Maggy SCHNEIDER

8° En qualité de représentant de l'Université Catholique de Louvain :

Membres effectifs	Membres suppléants
Mme Françoise DE VIRON	M. Jean-Louis DUFAYS

9° En qualité de représentants de l'Université libre de Bruxelles :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. José-Luis WOLFS	Mme Ghislaine VIRE

10° En qualité de représentants des institutions universitaires incomplètes de caractère non confessionnel :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Bruno DE LIEVRE	M. Bernard HARMEGNIES

11° En qualité de représentants des institutions universitaires incomplètes de caractère confessionnel :

Membres effectifs	Membres suppléants
Mme Anne VAN DEN BROUCKE	M. Jean-Paul LAMBERT

12° En qualité de représentants des Hautes Ecoles :

Membres effectifs	Membres suppléants
Mme Marianne COESSENS	M. Guy BRIFFOZ
M. Alain SCANDOLO	M. Willy MONSEUR
M. Jean-Pierre STREEL	M. Pierre LAMBERT
M. André COUDYZER	Mme Vinciane DE KEYSER
Mme Elfriede HEINEN	M. John VAN TIGGELEN

13° En qualité de représentants des organisations représentatives reconnues des étudiants dont deux réputés représenter l'enseignement supérieur universitaire et deux réputés représenter l'enseignement supérieur non universitaire :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Michaël VERBAUWHEDE	M. Bruno STAS
Mme Céline URBAIN	M. Jean Gabriel VERMEIRE
Mme Florence HIGUET	
M. Nicolas ADANS	M. Michaël HOLZEMANN

14° En qualité de représentant de l'enseignement de promotion sociale :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Philippe MALFAIT	M. Hervé PETRE

15° En qualité de représentant des fédérations d'associations de parents dont trois représentants de la Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement officiel et trois représentants de l'Union des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement catholique :

Membres effectifs	Membres suppléants
FAPEO	
Mme Marie-Christine LINARD	Mme Johanna DE VILLERS

Mme Joëlle LACROIX	M. Christophe DESAGHER
Mme Jessica MATHY	M. Anthony ESCOLE
UFAPEC	
M. Pierre-Paul BOULANGER	Mme Dominique MORET
M. Bernard HUBIEN	M. Charles LOISEAU
M. Michel PARYS	Mme Violaine DAUTREBANDE

Article 2. - Sont nommés membres effectifs et suppléants de la Chambre de la formation du Conseil de l'Education et de la Formation :

1° En qualité de représentants respectivement de l'Union Wallonne des entreprises et de l'Union des Entreprises de Bruxelles :

Membres effectifs	Membres suppléants
UWE	
M. Thierry DEVILLEZ	Mme Laura BELTRAME
BECI (anciennement Union des entreprises de Bruxelles)	
M. Pierre THONON	Mme Emilie LESSIRE

2° En qualité de représentants de l'Entente Wallonne des Classes moyennes :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Arnaud DEPLAE	Mme Clarisse RAMAKERS
Mme Geneviève BOSSU	M. Charles ISTASSE

3° En qualité de représentants des organisations représentatives des milieux agricoles :

Membres effectifs	Membres suppléants
Mme Myriam LAMBILLON	Mme Françoise BODSON
Mme Brigitte HUET	M. Guillaume VAN BINST

4° En qualité de représentants de la Fédération générale des Travailleurs de Belgique :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Eric BUYSENS	Mme Valérie DENAYER
Mme Christiane CORNET	M. Pascal CHARDOME
Mme Isabelle MICHEL	Mme Anne-Marie ROBERT

5° En qualité de représentants de la Confédération des Syndicats Chrétiens :

Membres effectifs	Membres suppléants
Mme Anh Thuong HUYNH	M. Roméo MATSAS
Mme Lucienne DAUBIE	Mme Khadija KHOURCHA
M. Benoit CONSTANT	M. Pierre LEDECQ

6° En qualité de représentants de la Centrale générale des Syndicats libres de Belgique :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Marc MANSIS	M. Jean-François GHYS
M. Georges GERARD	M. Guy LARONDELLE

7° En qualité de représentants de l'Office communautaire et régional de la Formation professionnelle et de l'Emploi :

Membres effectifs	Membres suppléants
Mme Catherine DERUISSEAU	M. Mathieu GAILLARD
M. Yves MAGNAN	Mme Sonia PENNETREAU

8° En qualité de représentants d'Actiris (anciennement office régional de l'emploi) :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Mohamed GHALI	Mme Cristina AMBOLDI

9° En qualité de représentants de l'Institut bruxellois francophone de la formation professionnelle :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Marc THOMMES	Mme Jocelyne PIRDAS

10° En qualité de représentants de l'Institut francophone de formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises :

Membres effectifs	Membres suppléants
Mme Annick MARCHESINI	M. Jacques BOUNAMEAUX
Mme Marie-Anne NOEL	M. Christophe MATTART

11° En qualité de représentants du Conseil supérieur de l'éducation permanente :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Frédéric LIGOT	Mme Marina MIRKES
M. Serge NOEL	Mme Eliane DEPROOST

12° En qualité de représentants des organisations de formation agricole :

Membres effectifs	Membres suppléants
Mme Marie-Pierre EVEN	M. Sébastien GEENS

13° En qualité de représentants de l'enseignement de promotion sociale :

Membres effectifs	Membres suppléants
M. Gérard BOUILLOT	Mme Nelly MINGELS
Mme Bénédicte BURTON	M. Yves DECHEVEZ
Mme Myriam SCHAUWERS	Mme Muriel PIETTE

Article 3. - Les nominations sont valables jusqu'au 30 juin 2015.

Article 4. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 mars 2007 portant nomination des membres du Conseil de l'Education et de la Formation est abrogé.

Article 5. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles le 5 mai 2011.

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

J.-Cl. MARCOURT

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Mme M.-D. SIMONET